

## DÉLIBÉRATION N° 20190025 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 2 absents, à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 19h24) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h07) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20h12) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (à partir de 18h57) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h53) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Bernadette JACQUET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h24) ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20h12) ;  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19h53).

#### ABSENTS

Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h07) et M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 18h57).

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Andonella FLECHET.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE LA MAISON  
DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

**Mme Stéphanie CALACIURA** expose ce qui suit :

Dans le cadre de la Biennale du Design de Saint-Etienne 2019, la ville organise la manifestation « La rue de la République des arts ». A l'image du projet « La rue de la République du design », expérience stéphanoise de l'édition 2017, Saint-Chamond proposera durant la Biennale une action de reconquête de son centre-ville en ouvrant des commerces vacants à des initiatives culturelles et innovantes (projets associatifs, designers, artisans, projets étudiants etc.). L'enjeu est de monter un véritable projet d'expérimentations urbaines questionnant les nouveaux modes d'habitation et de consommation dans les centres-villes.

La ville a fait appel à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saint-Chamond pour la réfection des peintures de commerces vacants de la rue de la République par l'intermédiaire des chantiers éducatifs.

La MJC n'est pas en mesure de détacher un animateur sur cette opération, l'animateur scientifique étant déjà présent en co-organisation sur la Saint-Cham'Games week et l'animateur sportif étant déjà investi sur un projet d'animation inter-quartiers financé dans le cadre de la politique de la ville.

Afin de mener à bien ce chantier et pallier le manque d'animateur pour encadrer cette opération, la MJC sollicite une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'embauche d'un animateur diplômé pour encadrer 35 heures de chantier sur les 70 heures à effectuer sur la prochaine période scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 700 € à la MJC ,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190320-dl20190025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019  
Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 20/03/2019

Le maire,



Hervé REYNAUD